

L'ENTRAIN

Riche de notre passé,

pour créer l'avenir



Participation au journal:

**Guylaine Phaneuf
Solange Perreault
Monique Sévigny
Sonia Royer
Marie-Hélène Riopel
Jean Boudreault
Angèle Thouin
Sylvie Perreault, responsable**

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à notre équipe en tout temps en contactant la responsable. Il y a de la place pour de nouvelles chroniques.

.....

*Sachez qu'il est possible pour les anciens **résidents de La Reine** de connaître ce qui se passe chez-nous!!! Il suffit de vous abonner au coût de 35 \$ par année. Faites alors parvenir votre chèque libellé à la Municipalité de La Reine, 1, 3^e ave ouest, La Reine, J0Z 2L0. N'oubliez pas d'y inscrire votre adresse au complet. À tous les mois, vous recevrez votre journal **l'Entrain**.*

.....

Tous ceux et celles qui ont des choses à faire paraître dans le journal, annonces ou articles pouvant intéresser la population, vous n'avez qu'à les déposer au bureau municipal, ou me les faire parvenir par courriel: sylvie.perr@tlb.sympatico.ca, avant le 15 de chaque mois. Plus la participation est grande, plus le journal est intéressant!

.....

*Votre journal est maintenant disponible sur le site internet de votre municipalité : **lareine.ao.ca** onglet "la municipalité" dans la marge gauche, journal local.*

MOT DE LA RESPONSABLE...

Vol. 23 # 3

Mars 2023

Bonjour,

Comme vous l'avez vu et entendu, nous sommes à réviser la politique familiale et le MADA (Municipalité Amie Des Aînés).

Je désire vous remercier d'avoir complété le sondage qui a circulé sur internet et à travers les membres du comité. Votre opinion nous permettra de mettre nos efforts à la bonne place.

Sylvie Perreault

Prochain journal le 20 avril, merci de me faire parvenir vos articles pour le 18

Bonne fête !

Ginette Jacob	13 avril
Alek Charrois	19 avril
Martin Perreault	21 avril
Yvon Royer	23 avril
Gaétane Perreault	24 avril
Théo Roy	24 avril



À VENDRE

Terre à vendre

Mme Gynet Lafrenière désire vendre sa terre située sur la route La Reine-St-Lambert
de matricule 0420-52-8969, les lots 4 201 600, 4 201 599 et 4 200 260

Elle demande un montant de 45,000\$

Si vous êtes intéressés, vous pouvez la contacter au 819-354-9026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 FÉVRIER 2023

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 23-02-21: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023;**
- 4. Correspondance;**
 - 1) Formation d'urgence Québec
 - 2) Liaison justice
 - 3) Internet – sans fil mobile
 - 4) Journée nationale de la santé mentale
 - 5) Fondation Brousseau Dargis
- 5. Présentation des comptes à payer;**
- 6. Diverses résolutions:**
 - 1) Demande Cercles des fermières La Reine
 - 2) Taxes impayées – vente pour non-paiement de taxes
 - 3) Ajustement taxes petits montants
 - 4) Chemin de colonisation
 - 5) Formation en eau potable suivi
 - 6) Subvention transport adapté
 - 7) Vacances DGA
 - 8) Élection 19 mars; fin mis en candidature 17 février 2023
 - 9) Autorisation CPTAC point P-00238
 - 10) Vente et débarras
 - 11) Plan de mesure d'urgence
 - 12) Peinture
 - 13) Contrat Incendie 2023 Intermunicipale
 - 14) Démolition P-00242
- 7. Période de questions (de 19h30 à 20h);**
- 8. Voirie**
 - 1) Coût Sablage Multi-Service
 - 2) Réparation lumière orange 10 roues
 - 3) Déneigement
- 4) Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
 - 1) Réception des deux évaluations Écologique et Environnementale
 - 2) T4 et Relevé 1 fait
 - 3) Fermeture Temporaire fait
 - 4) Taxation 2023 fait et envoyé
- 5) Varia : Sujet Divers**
- 6) Clôture de la séance. Il est ___ h ___**

8. 23-02-22 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
9 JANVIER 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023

9. CORRESPONDANCES

- 1) Formation d'urgence Québec : Sophie et Fanny vont suivre la formation
- 2) Liaison justice : Mettre dans le journal
- 3) Internet – sans fil mobile :
- 4) Journée nationale de la santé mentale : Mettre dans le journal

23-02-23 Il est proposé et résolu à l'unanimité d'indiquer la journée nationale de la santé mentale et le mettre dans le journal

- 5) Fondation Brousseau Dargis : Mettre dans le journal

10. 23-02-24 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour janvier 2023, au montant de 58351.98\$ et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de janvier 2023 au montant de 0\$
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en janvier 2023 pour les semaines 1-2, 3-4 de 8742.40 \$ comprenant les traitements des élus pour 1mois et les DAS provinciales et fédérales; remises de décembre 22 payées en janvier 2023 pour 5158.58\$.
- Soit : le grand total des dépenses pour janvier 2023 pour 72 252.96\$.

11. DIVERSES RÉOLUTIONS

1) 23-02-25 : Demandes Cercles des Fermière La Reine

Il est proposé par Mme Blaise Boisvert, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'accepter de louer la salle communautaire gratuitement pour une formation de couture les 6-7-8 février 2023.

2) 23-02-26 : Taxes impayées – vente pour non-paiement de taxes

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Reine doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de la reine de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les

débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

EN CONSÉQUENCE, proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaire	Matricule	Lot	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts au date)
Cloutier Samuel Décédé	0314 94 8625	4 200 452	2238.12\$ dont -615.90\$ Intérêts Au 31-12-2022
Audet Jean-Claude	0414 13 4152	4 200 170	2664.57\$ dont -915.03\$ Intérêts Au 31-12-2022
Ligget Frederick	0414 32 3729	4 201 051	700.09\$ dont -244.24\$ Intérêts Au 31-12-2022
Boucher Patrice	0810 38 4785	4 200 336	397.75\$ dont -188.18\$ Intérêts Au 31-12-2022
Kesinger Gène-O	0811 60 9859	4 200 338	71.50\$ dont -9.29\$ Intérêts Au 31-12-2022
Goulet Flore Décédé	0917 31 8953	4 200 372	97.60\$ dont -180.13\$ Intérêts Au 31-12-2022
Lecompte Jean-Louis	0414 53 9761	4 200 238	\$ 32.69 dont-24.39\$ Intérêts Au 31-12-2022

3) 23-02-27 :

Ajustement taxes petits montants

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de faire la correction des petits montants dû de taxes dans les comptes des citoyens selon la logique et en bas de 3\$

4) **23-02-28 :** **Chemin de Colonisation**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe de faire parvenir une lettre explicatif pour informer le citoyen qui a fait une demande sur les chemins de colonisation.

5) **23-02-29 :** **Demande Mme Létourneau Eau Potable**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Mme Karoline Létourneau de s'absenter de travail.

6) **23-02-30:** **Subvention d'une demande pour le transport Adapté**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soumettre une demande de subvention pour le transport adapté.

7) **23-02-31** **Résolution Transport Adapté au C.A.**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe vérifie directement avec les responsables du transport adapté les coûts et la possibilité de annuler si le besoin devient inexistant.

23-02-32 **Vacances de la directrice générale adjointe**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter les dates des vacances de la directrice générale adjointe soit du 22 mars au 17 avril 2023.

8) **23-02-33** **Élection 19 mars : Fin de mise en candidature 17 février 2023**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de prendre acte des dates de mise en candidature du 17 février 2023 et d'élection du 19 mars 2023 (s'il y a lieu) pour remplacer le poste Conseiller #6

1 **23-02-34 :** **Appui d'un citoyen pour une autorisation à la CPTAC**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'appuyer un citoyen de notre municipalité pour l'autorisation d'une demande à la CPTAC

10) **23-02-35 :** **Vente de débarras**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter d'autoriser la directrice générale adjointe de prévoir une vente de débarras des articles désuets de la municipalité au moment opportun et de faire un affichage dans le journal L'Entrain.

11) **Plan de mesure d'urgence**

Le point doit être reportés par manque d'informations.

12) **23-02-36 :** **Plan de sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du contrat rapport annuel incendie 2022 avec la municipalité de Dupuy et apporter les correctifs;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la directrice générale remettre l'ensemble du rapport modifié à Monsieur Carol Gauthier, coordonnateur en sécurité incendie.

13) **23-02-37 :** **Démolition P-00242 et Nichoir à oiseaux**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'environnement nous propose un projet de nichoir avec plan fournis pour les oiseaux dans l'environnement ou le pont sera démantelé et nous demande notre position à l'endroit de l'installation;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que d'autoriser le nichoir selon les recommandations du ministère pour la protection des oiseaux déjà sur place mais l'endroit de l'installation sera un peu différent de l'endroit proposé par eux, donc la directrice générale adjointe fera les démarches pour les aviser le plus tôt possible.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 19H30 À 20H);**

8. **VOIRIE;**

Coût Sablage Multi-Service :

Réparation lumière orange 10 roues

Déneigement : Mme Marielle Gauthier et M. Réjean Bernard nous soumettent un constat sur le déneigement

10. **RAPPORTS DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS;**

- 1) Réception des deux évaluations Écologique et Environnementale
- 2) T4 et Relevé 1 fait
- 3) Fermeture Temporaire fait
- 4) Taxation 2023 fait et envoyé

La directrice générale nous fait un résumé de ce qui a de fini pour la fin d'année 2022 et nous confirme que la taxation 2023 a été envoyé.

- 5) MRC : La mairesse suppléante nous fait un résumé de sa réunion mensuelle
- 6) Replanification horaire de la DGA
- 7) OMH : Monsieur Réjean Bernard nous résume sa réunion à l'OMH
- 8) Lumières

11. **VARIA : Sujet Divers;**

1) **23-02-38 :** **PG Expédition**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'on appuie l'activité de PG Expédition comme l'année passée et leur donner notre soutien quand l'arrêt se fera a La Reine pour diner.

2) Demande d'une génératrice par un citoyen donc à suivre.

2023-02-39 : **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 21h15.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

LUNDI	FERMÉ
MARDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
MERCREDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
JEUDI	9H00 À 12H00 13H00 À 16H00
VENDREDI	FERMÉ

LES ANIMAUX

Le règlement # 241 sur les animaux est en vigueur sur notre municipalité. Vous êtes invité à le **consulter en entier sur le site : lareine.ao.ca onglet : la municipalité**

Par contre, nous désirons apporter votre attention sur **certaines sections de ce règlement** qui ne sont **pas respectés** sur le territoire de la municipalité ;

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« **Animal domestique** » : signifie dans un sens général et comprend tous les animaux domestiques mâles et femelles qui vivent auprès de l'être humain pour l'aider ou le distraire et dont l'espèce peut être apprivoisée.

« **Gardien** » : toute personne qui a la propriété, la possession ou la garde d'un animal. Toute personne est réputée avoir la garde de l'animal lorsqu'elle lui donne refuge ou le nourrit. Dans le cas d'une personne physique âgée de moins de 16 ans, le père, la mère, le tuteur ou le répondant de celle-ci est réputé gardien.

« **Place publique** » : désigne notamment un chemin, une rue, une ruelle, une voie de promenade piétonne, un parc, un terrain de jeux, une piscine publique, une cour d'école, un terre-plein, une piste cyclable, un espace vert, un jardin public, un stationnement à l'usage du public, etc.

« **Unité d'occupation** » : une ou plusieurs pièces situées dans un immeuble et utilisées principalement à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le terme « unité d'occupation » signifie une maison unifamiliale, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'une conciergerie, chaque condominium, une maison mobile, ou un véhicule récréatif. Le terrain annexé à l'immeuble décrit ci-haut ainsi que les bâtiments accessoires de tout genre (garages, cabanons et autres) font également partie de l'unité d'occupation.

SECTION IV

LICENCES POUR CHATS ET CHIENS ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

SECTION V

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, tout type d'animal qui :

- 1) cause des dommages à la propriété d'autrui;
- 2) fouille dans les ordures ménagères, les déplace, déchire les sacs ou renverse les contenants;
- 3) fait du bruit de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une personne, notamment, mais non limitativement pour un chien d'aboyer, de gémir ou de hurler ou pour un chat de miauler;
- 4) s'abreuve à une fontaine ou un bassin situé dans une place publique ou s'y baigne;
- 5) se trouve dans une place publique où un panneau indique que la présence de chien est interdite.

Constitue une nuisance et est interdit, la personne qui :

- 1) attache un animal dans ou à proximité d'une place publique et le laisse sans surveillance;
- 2) garde des animaux dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage;
- 3) nourrit sur le territoire de la ville des animaux sauvages, tels que les goélands, les mouettes, les pigeons, les corneilles, les écureuils, les ratons laveurs, les canards, les poissons ou les animaux errants;
- 4) utilise une trappe ou un piège pour capturer un animal à l'extérieur d'un bâtiment sauf lorsque cela est permis par une autorité provinciale ou l'autorité compétente.

Constitue également une nuisance et est interdit :

- 1) pour un animal, de causer la mort d'un autre animal;

- 2) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, ou de tenter de mordre une personne;
- 3) pour un animal, d'attaquer, de tenter d'attaquer, de mordre, de tenter de mordre un autre animal;
- 4) d'être le gardien de tout chien qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
- 5) d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister au déroulement d'un combat d'animaux ou de laisser son animal y participer.

Le gardien d'un animal dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.

ERRANCE

Il est défendu de laisser un animal hors des limites de l'unité d'occupation du gardien en l'absence de ce dernier.

Hors de ces limites, l'animal est considéré comme un animal errant. Un animal qui s'échappe de son unité d'occupation est présumé avoir été laissé en liberté par le gardien.

URINE ET MATIÈRES FÉCALES À L'EXTÉRIEUR DE L'UNITÉ D'OCCUPATION

Le gardien qui est en compagnie de son animal doit être muni, en tout temps, du matériel nécessaire lui permettant d'enlever immédiatement les matières fécales de son animal lorsqu'il se trouve ailleurs que :

- 1) dans son unité d'occupation;
- 2) sur son terrain;
- 3) sur tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant.

Il est interdit, pour le gardien d'un animal, d'omettre de nettoyer par tous les moyens appropriés, tous lieux publics ou privés autres que le terrain sur lequel est située son unité d'occupation, salis par les matières fécales. Il doit en disposer de manière hygiénique.



URINE ET MATIÈRES FÉCALES SUR L'UNITÉ D'OCCUPATION

Le gardien d'un animal doit maintenir sa galerie et son balcon exempts de matières fécales de ses animaux.

SECTION VII NORMES DE GARDE ET CONTRÔLE

CONTRÔLE

Le gardien doit conserver, en tout temps, le contrôle de son animal afin que celui-ci ne lui échappe pas et doit être capable de le maîtriser.

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit s'assurer que le chien se trouve sur sa propriété, à moins que la présence du chien sur une autre propriété ait été autorisée expressément par une personne en droit de le faire.

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit retenir en tout temps le chien au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre. Cette laisse et son attache doivent être composées de matériaux suffisamment résistants, compte tenu de la taille du chien, pour permettre au propriétaire ou au gardien de le maîtriser en tout temps.

De plus, tout chien de 20 kilogrammes et plus doit porter un licou ou un harnais auquel est attachée ladite laisse.

Le premier alinéa ne s'applique pas lorsque le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne en droit de la donner, :

- 1) à l'intérieur d'un bâtiment ;
- 2) sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci. En outre, ces clôtures doivent être dégagées de toute accumulation de neige ou d'un autre élément afin de contenir le chien en ce lieu ;
- 3) sur un terrain privé muni d'un dispositif de contention l'empêchant de sortir lorsque le terrain n'est pas clôturé. Le dispositif de contention employé ne doit pas permettre au chien:
 - a) de s'approcher à moins de deux mètres d'une limite du terrain ;
 - b) de s'approcher à moins de deux mètres d'une allée ou d'une aire commune, s'il s'agit d'un terrain partagé par plusieurs occupants.

SECTION XI :

DISPOSITIONS PÉNALES

Nul ne peut contrevenir ni permettre que l'on contreviene à une disposition ou à une ordonnance édictée en vertu du présent règlement.

Sous réserve des dispositions pénales prévues au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens : consultez le site lareine.ao.ca onglet **La Municipalité** pour connaître les amendes possibles.



Municipalité de La Reine

Le conseil municipal ainsi que le personnel de la municipalité désirent souhaiter la bienvenue à M. Jonathan Branconnier au poste de contremaitre-opérateur des travaux publics.

Comme vous le saviez, ce poste était ouvert depuis plus de 2 ans et grâce au Carrefour Jeunesse Emploi qui s'est chargé de la rencontre d'embauche, nous avons sélectionné M. Branconnier.

Citoyen de La Reine, jeune, polyvalent, enthousiaste, nous sommes confiant qu'il sera en mesure de faire un excellent travail.

Un merci spécial aux trois employés sur appel, Mariel Moore, Gérald East et Michel East qui ont maintenu notre municipalité à flot depuis 2 ans et qui continueront en appuyant Jonathan dans son nouvel emploi.

BIENVENUE JONATHAN !

Projets

Le projet de rénovation du centre communautaire avance à bon train, il devrait être terminé d'ici 2 semaines.

Nous avons aussi reçu la bonne nouvelle que **Sport et Loisirs Abitibi-Témiscamingue** a accepté notre demande de soutien financier afin de rénover le terrain de volleyball, l'achat d'un ballon-poire et de matelas de jujitsu brésilien. Un bénévole donnera des séances à l'automne, soyez à l'affût!

Votre municipalité engagée pour ses citoyens!

FEUILLET PAROISSIAL DE LA REINE



Semaines 19 mars au 30 avril 2023

D. 19 mars. 11hrs. Célébration de la parole par Angèle Thouin et Marielle Gauthier

Merc. 22 mars 19hrs. Ressourcement spirituel du carême et sacrement de la réconciliation à Dupuy

V. 24 mars 19hrs. La Sarre Chemin de croix

19h30 Ressourcement spirituel au sous-sol

S. 25 mars La Sarre 9hrs. Ressourcement spirituel au sous-sol

10h15 Messe de l'Annonciation à l'église

D. 26 mars 11hrs. (007-21) Jean-Marie Lefebvre - Quête des funérailles

(004-22) Madeleine Nadeau – Yves Bilodeau

Mar. 28 mars 19hrs. La Sarre à l'église

D. Rameaux 2 avril 11hrs. Célébration de la parole par Jocelyne Gauthier et
Marco Lévesque

Mardi Saint 4 avril 14hrs. Messe Chrismale à la Cathédrale d'Amos

Mercredi Saint 5 avril 9h30 à Dupuy

Jeudi Saint 6 avril 19hrs. Ste-Hélène

Vendredi Saint 7 avril 19hrs La Reine La Passion

S.Saint Veillée Pascale 8 avril Dupuy 16hrs. La Sarre 19h30

D. Pâques 9 avril 11hrs. La Reine

(046-17) Anna Brousseau- Quête des funérailles

(018-20) Blaise Caron – Quête des funérailles

D. 16 avril 11hrs. Célébration par Guylaine Phaneuf et Anne Drainville

D. 23 avril 11hrs. (043-19) Jeannine Soulard _ quête des funérailles

(034-21) Bertrand Blais – Rénaud Blais

D. 30 avril 11hrs. Célébration de la parole par Angèle Thouin et Marielle Gauthier

QUÊTES



Mois de février 2023

Quêtes : 270.00\$

Prions : 31.65

Autres revenus : 30.00\$

Pâques : Aube nouvelle

O Christ ressuscité

En ce matin de Pâques, Une aube nouvelle se lève

Tu as traversé la mort. Tu as fait jaillir la Vie

Viens rouler la pierre de nos tombeaux

Viens nous relever de toutes nos morts

Fais de nous tes témoins. Sois notre compagnon de route

Rends nos cœurs brûlants

Comme les disciples d'Emmaüs

Toi, le Vivant pour les siècles des siècles

Amen Yves Chamberland

BONNES SEMAINES ET JOYEUSES PÂQUES!



.....

Fabrique Saint-Philippe de La Reine



Bonjour à vous tous,

Nous nous dirigeons vers la belle fête de Pâques...réunion de famille, chocolat pour petits et grands...mais il y a aussi ces rencontres avec le Seigneur...nous aurons la chance d'avoir la passion le 7avril à 19h et la messe à 11h à notre chapelle....vous êtes tous bienvenues....

Ou en sommes-nous?

Comme vous le savez, la bâtisse de l'église est toujours à vendre. Aucune proposition d'achat n'est sur la table. Un courtier en immeubles est envisagé pour la vendre plus rapidement. Les vêtements et articles qui font partie du musée sont présentement dans la voute de la chapelle. L'évêché reprend les objets sacrés (calice, ciboire etc) et l'ameublement sera mis en vente. Nous devons nous départir des statuts, chemin de croix etc. Rester à l'affut.

La capitation

Il est toujours temps de contribuer! Électricité, fournitures, remboursement de la dette de la chapelle. Chantale vous remet un reçu pour vos impôts et vous pouvez même le demander pour la quête du dimanche. Merci

100^e de la cathédrale d'Amos

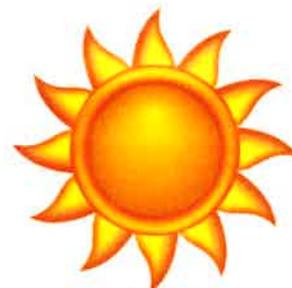
La messe chrismale (bénédiction des saintes huiles et consécration du Saint Chrême) ainsi que le soulignement du 100^e : le 4 avril à 14 h à Amos.

JOYEUSES PÂQUES À CHACUN D'ENTRE VOUS!

Guytaine Phaneuf



Partie de tire ...



Quand : Samedi le 1 avril
Où : devant le centre communautaire
Heure : 14h00

**C'EST GRATUIT ET C'EST POUR
TOUTE LA FAMILLE**

Invitez vos parents, votre famille et vos amis.

Venez vous amuser en dégustant de la bonne tire d'érable.

Bienvenue à tous...

Sylvie Perreault
Présidente 2022-2023





Optimistes
FRANCOPHONES CANADIENS



BRUNCH DE LA FÊTE DES MÈRES

***Le club optimiste vous invite au brunch annuel à l'occasion
de la Fête des mères***

Date : Dimanche le 14 mai 2023

Heure : 11h30

Lieu : Centre communautaire de La Reine

Prix : Adultes : 15.00\$

Enfants : 8.00\$ - 6 à 11 ans

Gratuit – 5 ans et moins

***Si vous êtes plusieurs personnes, il est possible de faire des réservations de
tables et en plus, ça aide à la planification***

Pour informations ou pour réserver votre table :

Pierrette 819-947-5441

Nicole 819-947-5231

Joyeuse fête des mères !

Merci de nous encourager!



Sylvie Perreault, présidente 2022-2023

Le 14 mars 2023



Concours Garfield à votre Biblio !

Du 1^{er} avril au 23 avril 2023, tous les membres de la bibliothèque publique, peu importe leur âge, sont invités à venir participer au concours **Garfield**.

Garfield, un chat tigré orange et flou, est né en 1974 dans la cuisine d'un restaurant italien. Celui-ci a immédiatement mangé toutes les pâtes et les lasagnes en vue, développant ainsi son amour et son obsession pour les lasagnes et les pizzas.

Pour y être admissible, rien de plus simple. Il s'agit d'être abonné ou de s'abonner à sa bibliothèque, d'emprunter un bien culturel (livre, revue, raquettes, etc.) et de compléter le bulletin de participation remis par les préposé(e)s au prêt.

À GAGNER

22 prix : 20 bandes dessinées Garfield ;

2 coffrets cadeaux (Chaque coffret inclut une couverture Garfield, un film et un BD).

Le tirage aura lieu le **12 mai 2023**. Au total, le Réseau BIBLIO ATNQ déterminera 12 gagnants en provenance des diverses MRC.

UN ÉVÉNEMENT RÉGIONAL

Outre les bibliothèques du Réseau BIBLIO ATNQ, les bibliothèques autonomes de la région participent également à ce concours avec leurs modalités et prix distincts.

Le concours se termine le 23 avril avec la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Cassolette à la courge butternut

Ingrédients:

- Bacon 8 tranches, à l'érable coupées en dés
- Courges Butternut 500 ml (2 tasses), coupée en petits cubes
- Oeufs 6
- Lait 45 ml (3 c. à soupe)
- Fromage en grains 200 g (environ 1/2 lb)

Prévoir aussi:

- Une à deux échalotes françaises hachées 30 ml
- (2 c. à soupe) de sirop d'érable

Facultatif:

- 10 ml (2 c. à thé) d'ail hachée
- Fine herbe fraîche au goût.

Préparation:

- Préchauffer le four à 190 °C (375 °F).
- Chauffer une poêle à feu moyen-élevé. Cuire les dés de bacon de 2 à 3 minutes. Égoutter le bacon sur du papier absorbant. Retirer l'excédent de gras de la poêle.
- Remettre le bacon dans la poêle. Ajouter les cubes de courge, l'oignon et, si désiré, l'ail. Cuire de 6 à 8 minutes, jusqu'à ce que la courge soit tendre. (vous pouvez ajouter du thym ou du romarin haché finement vers la fin de la cuisson.
- Beurrer six cassolettes, puis y répartir les deux tiers de la préparation à la courge.
- Dans un bol, fouetter les oeufs avec le lait et le sirop d'érable. Saler et poivrer. Répartir le mélange d'oeufs dans les cassolettes.
- Garnir avec le reste de la préparation à la courge et le fromage en grains.
- Cuire au four de 20 à 25 minutes.

C'est tout simplement délicieux!

Bon appétit 😊

Sonia Royer



Appel à tous âmes!

Recevoir l'Esprit : Esprit de vie!

Premièrement, toute pensée spirituelle, toute prière ou religion, qui n'a pas la lumière ou l'approbation de l'Esprit, ne se rend pas au trône de Dieu, mais pas pour le néant. Et toute parole de l'évangile et de toute la bible a été inspirée par l'Esprit Saint (Th 7.5)

Les paroles de Jésus dans les évangiles nous sont rapportées (ceux que nous devons savoir) par les apôtres Mathieu, Marc, Luc et Jean. Elles sont toutes puissantes, Jésus revêtu de la puissance de l'Esprit. Jean 3.6 nous apprend le point culminant de sa mission divine. Un jour où Jésus enseignait, un homme nommé Nicodème, docteur de la loi, chef des Juifs, alla trouver Jésus de nuit et lui dit "Rabbi nous savons que tu es un docteur venu de Dieu, car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si Dieu n'est pas avec lui. Jésus lui répondit "En vérité, en vérité, je te le dis si un homme (être humain) ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu naître de nouveau" Nicodème comprenait rien. Jésus lui dit "tu es le docteur d'Israël et tu ne sais pas ces choses Nic". Il demanda à Jésus s'il fallait rentrer dans le sein de sa mère pour renaître. Jésus lui répondit "En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'eau et d'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu". C'est clair et net.

Jésus est venu sur la terre avec l'eau, le sang et l'Esprit (Jean 5.6) L'eau : la parole de Dieu pure et limpide. Quand le soldat romain transperça le côté de Jésus sur la croix avec sa lance, il en sortit de l'eau et du sang, parole de Dieu faite chair (Jean 1.14)

L'épître de Paul au romain 5.9 nous apprend que celui ou celle qui croit au Fils de Dieu est justifié et purifié par son sang (nouvelle alliance). L'agneau de Dieu, l'Esprit qu'il nous a donné pour nous ouvrir les yeux, le cœur et l'esprit pour comprendre les écritures, l'intelligence pour connaître le mystère de Dieu, savoir Christ, mystère dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science.

Comment naître de nouveau et recevoir l'Esprit? Le mois prochain sera très intéressant. La vie éternelle, le paradis ou la mort éternelle, l'enfer.

À bientôt!

Jean Boudreau, évangéliste



SE DÉENCOMBRER DES ENCOMBRANTS ET AUTRES MATIÈRES

Chaque année, certaines municipalités offrent à leurs citoyennes et citoyens une collecte des encombrants.

En tant que citoyen, vous pouvez vous préparer.

Voici comment :

Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les modalités de collecte d'encombrants qui s'appliquent.



UN ENCOMBRANT C'EST...

UN GROS OBJET D'ORIGINE RÉSIDENTIEL

- ✓ Qui est trop gros pour en disposer via le bac vert ou le bac bleu;
- ✓ Qui n'entre pas dans le coffre d'une voiture pour être transporté à l'écocentre;
- ✓ Qui ne fait pas partie de la liste des matières refusées.

LISTE DES MATIÈRES REFUSÉES

CE NE SONT PAS DES ENCOMBRANTS

Les gens ont tendance à confondre « encombrant » avec « ménage de printemps ». Nous l'avons constaté dans la chronique verte de mars dernier, le printemps est une période idéale pour faire le ménage du garage, du cabanon ou du sous-sol. Mais attention... Les matières suivantes ne constituent pas pour autant des encombrants :

- ✗ **Résidus domestiques dangereux (RDD)**
Ex. : peinture, huiles usées et filtres, solvants, etc.
- ✗ **Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)**
Ex. : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, laine isolante, etc.
- ✗ **Matériel électronique**
Écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, chaîne stéréo, etc.
- ✗ **Petits objets composés essentiellement de métal**
Ex. : grille-pain, four micro-ondes, etc.

Solution : Apportez ces matières à l'écocentre afin qu'elles soient valorisées de façon convenable, mais surtout respectueuse pour l'environnement.

✗ **Pneu monté sur jante**
Solution : faites retirer la jante du pneu puis apportez-les à l'écocentre.

✗ **Pneu d'un diamètre plus grand que 48 pouces**
Solution : contactez un détaillant de pneus pour le retour de cette matière.

✗ **Déchet ou recyclage dont le format permet d'en disposer via le bac bleu ou le bac vert**

Solution : Utilisez le bac approprié pour vous départir de ces matières.

QUOI FAIRE AVEC LES AUTRES MATIÈRES :

Hiver comme été, vous pouvez apporter les « autres matières » à l'écocentre. [Consultez le calendrier et les heures d'ouverture.](#)

PRÉPARER VOTRE VISITE À L'ÉCOCENTRE :

- ✓ Préparez votre chargement avant de vous rendre à l'écocentre.
- ✓ Triez vos matières par catégorie dans votre véhicule ou votre remorque.

EXEMPLE DE CATÉGORIE
Bois naturel (sans peinture, teinture ou colle, non traité)
Bois peint, teint, traité
Métal
Papier et carton
Bardeau, sans plastique ou bois entremêlé
Peinture, huile, aérosol, etc.

SUR PLACE :

- ✓ Respectez la signalisation (feux de circulation, panneaux);
- ✓ Stationnez votre véhicule sur la balance;
- ✓ Présentez-vous au poste de garde pour vous enregistrer;
- ✓ Rendez-vous aux zones de déchargement pour y déposer vos matières.

LES ZONES DE DÉCHARGEMENT
Les conteneurs : Pour les matières comme les métaux, le bois selon leur catégorie et certains rebuts.
Plateforme de résidus domestiques dangereux (RDD) : Pour les contenants de peinture, d'huile usée, les piles, batteries, bonbonnes de propane, etc.
L'entrepôt de revalorisation : Pour les produits électroniques, les lampes au mercure et les lampes fluocompactes.
Les autres zones : Accueillent les produits réfrigérants; les pneus sans jante, le bardeau d'asphalte ainsi que la brique, la pierre et le béton.

✓ **À LA SORTIE,** retournez sur la balance tout en respectant la signalisation.

La vigilance des utilisateurs est essentielle afin de respecter les critères de qualité destinés au recyclage ou à la valorisation.



**EN TOUT TEMPS
PRIORISEZ LES RÉCUPÉRATEURS**

Que ce soient des meubles, des articles de cuisine, des électroménagers, des appareils électroniques, des décorations, articles de sport et de loisirs, etc.

Vos matières sont en bon état... pensez
Ressourcerie Le filon vert

Vos dons permettront non seulement d'offrir une deuxième vie à vos articles, mais en plus ils aideront une personne qui en a besoin.

**Toujours
à vos côtés**



INVITATION

Assemblée générale annuelle

Prenez connaissance des résultats et des réalisations de votre caisse.

 **Lundi 17 avril 2023 | 18 h 30**

 **Salle Desjardins**
500, rue Principale
La Sarre (Québec)

 **Votez en ligne**

Dès la fin de la rencontre et jusqu'au
21 avril 2023, votez sur le partage des
excédents annuels (ristournes), en visitant :

- le site Web de la Caisse
- desjardins.com
- AccèsD

Nouveauté!

Si vous ne pouvez pas voter en ligne,
une **borne de votation** sera mise à votre
disposition à la Caisse.

C'est un rendez-vous!

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Commanditaires



West Fraser



**Municipalité
de La Reine**

MERCI! Grâce à vous, nous
recevons notre journal
communautaire!

Avril 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jendredi	Vendredi	Samedi
						1
2	3 Séance du Conseil	4 Soirée Biblio	5 	6	7	8
9 Pâques 	10	11	12 	13	14	15
16	17	18 Soirée Biblio	19 	20	21	22
23	24	25	26 	27	28	29
30						